

COMPTE RENDU

SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 A 18H30.

Présents: ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, DUDOGNON Stéphane, VERGNAUD Didier, TOLLIS Eddy, DENIS Ludovic, HALOCHE Sylvie, MASSET Nicole, AUTIN Cyril et LAVENAT Dominique.

Excusés: ROBIN Sébastien (donne pouvoir à Eddy TOLLIS) et Jean-Paul LAVAUD.

Absente: FORT Sonia.

Délibération D_2021_7_1 : Révision de l'attribution de compensation suite à la révision de la carte communale.

La révision de l'attribution de compensation de la commune sera la suivante :

| <u>Attribution de compensation provisoire 2021 (D2021-35)</u> | <u>Montant de la révision</u> | <u>Attribution de compensation après transfert (2021)</u> |
|---|-------------------------------|---|
| 65 429.82 € | 12 186.45 € | 53 243.37 € |

Délibération D_2021_7_2 : Budget: décision modificative n°3 suite à la révision de la carte communale.

La décision modificative d'augmentation du budget pour qu'apparaisse au niveau comptable la révision de la carte communale est validée.

Délibération D_2021_7_3 : Auberge de Condé: créance éteinte.

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge de Condé, la procédure se termine par une clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 9 septembre 2021. Le conseil municipal valide la créance éteinte d'un montant de 546 €.

Délibération D_2021_7_4 : Budget: décision modificative n°4 suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge de Condé.

La décision modificative est validée.

Délibération D_2021_7_5 : Convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes, habilitation de Madame le Maire pour signer la convention.

Le conseil municipal valide la convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération D_2021_7_6 : Adhésion à la mission optionnelle de l'agence ATD pour les ouvrages communaux.

Le conseil municipal décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, incluant notamment:

- le recensement initial et exhaustif des ouvrages communaux,
- la classification des ouvrages,
- la saisie de l'ouvrage dans le système d'information géographique,
- la délimitation juridique des responsabilités de l'entretien,
- l'élaboration et le suivi de la stratégie et des cycles d'entretien,
- l'accès à la centrale d'achat d'ouvrages d'art,

(NB: l'appui au suivi des travaux n'est pas inclus au titre de la présente option et fera l'objet le cas échéant d'un appui ponctuel conformément au barème de l'ATD16.)

Délibération D_2021_7_7 : Convention de participation pour le risque prévoyance des agents communaux.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant.

Délibération D_2021_7_8 : Transports scolaires des primaires: convention de reversement de l'allocation compensatrice à la commune de Triac-Lautrait.

Le conseil municipal valide la convention pour reverser à la commune de Triac-Lautrait l'allocation compensatrice correspondant aux transports scolaires.

Délibération D_2021_7_9 : Vote des subventions aux associations (annule et remplace la

délibération n° 2021-2-5).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, choisit d'attribuer les subventions comme ci-dessous pour l'année 2021:

- Croix Rouge: 60.00 €
- Association des parents d'élèves Bassac/Triac Lautreit: 370.00 €
- Coopérative scolaire de Triac: 425.00 €
- Coopérative scolaire de Bassac: 450.00 €
- Restos du coeur de la Charente: 60.00 €
- Donneurs de sang de Jarnac: 60.00 €
- Association des paralysés de France (délégation Charente): 20.00 €
- Banque alimentaire de la Charente: 60.00 €
- GRAHT (Groupe de recherches archéologiques et historiques Tolvère): 200.00 €
- Amicale des sapeurs pompiers de Jarnac: 50.00 €
- Association Les 3 coups de Jarnac: 3 000.00 €

TOTAL: 4 755.00 €

Délibération D 2021 7 10 : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB) propose aux communes un groupement de commandes DICRIM.

La commune de BASSAC est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le conseil municipal :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Délibération D 2021 7 11 : Vente du photocopieur de l'école.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'ancien photocopieur de l'école (Marque Konica Minolta) est vétuste. Elle propose aux conseillers municipaux de le vendre.

Le conseil municipal décide:

- de vendre l'ancien photocopieur de l'école au prix de deux cent cinquante euros,
- décide que l'acheteur viendra le chercher lui-même, la commune n'assure pas la livraison,
- que l'acheteur règlera le titre de recette correspondant à l'ordre du Trésor Public,

Délibération D 2021 7 12 : Budget: décision modificative pour le chantier de l'Orangerie.

Suite aux problèmes d'humidité qui ont été constatés, la décision modificative est validée pour augmenter les crédits inscrits à l'opération correspondant aux matériaux, la main d'oeuvre du chantier est gratuite.

Question diverses:

- Fin du contrat de l'agent aux services techniques: un groupe de conseillers municipaux verra en entretien cet agent pour évoquer le souhait des élus et les attentes de chacun.
- Le boulanger de BASSAC et Mme FRITSCH Nadège sont présents au sujet de l'auberge de Condé qui est en état d'abandon et dont le jardin est non entretenu avec des déchets et des nuisibles. Un courrier va être envoyé aux mandataires judiciaires et le service du SDIS va être contacté car il y aurait un accès pompier.
- Ruine située 36 Route de Condé: le conseil municipal refuse d'acheter au prix de 15 000 € cette ruine, un courrier va être envoyé au propriétaire.
- Journée de nettoyage: samedi 30 octobre 2021.
- Marathon du Cognac: 15 signaleurs sont recherchés pour faire la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Affiché le **18 OCT. 2021**

Le Maire, ROY Nicole

